

# Fiche de Données de Sécurité

## BEST BUBBLES FLUO



Fiche signalétique du 29/6/2022, révision 4.0

Cette version remplace et substitue toutes les versions précédentes

---

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: BEST BUBBLES FLUO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé:

Détecteur de microfuites fluorescent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

ERRECOM SPA

Via Industriale, 14

Corzano (BS) Italy

Phone n. +39 030/9719096

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

lab@errecom.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence


+39 02-6610-1029 Centre Antipoison Niguarda Ca' Granda - Milano - ITALIE

---

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

1,2-benzisothiazolin-3-one: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements

successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

# Fiche de Données de Sécurité

## BEST BUBBLES FLUO



Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration  $\geq$  0.1%  
 Autres dangers:  
 Aucun autre danger

### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

N.A.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
$\geq$ 5% - < 7%	glycérol	CAS: 56-81-5 EC: 200-289-5 REACH No.: 01-21194719 87-18-XXXX	Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.
$\geq$ 1% - < 2.5%	Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides	CAS: 308062-28-4 EC: 931-292-6 REACH No.: 01-21194900 61-47-XXXX	3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
$\geq$ 0.01% - < 0.05%	1,2-benzisothiazolin-3-one	Numéro Index: 613-088-00-6 CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 REACH No.: 01-21207615 40-60-XXXX	3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 Limites de concentration spécifiques: C $\geq$ 0,05%: Skin Sens. 1,1A,1B H317
$\geq$ 0.0001% - < 0.01%	hydroxyde de sodium	Numéro Index: 011-002-00-6 CAS: 1310-73-2 EC: 215-185-5 REACH No.: 01-21194578 92-27-XXXX	2.16/1 Met. Corr. 1 H290 3.2/1A Skin Corr. 1A H314 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 Limites de concentration spécifiques: C $\geq$ 5%: Skin Corr. 1A H314 2% $\leq$ C < 5%: Skin Corr. 1B H314 0,5% $\leq$ C < 2%: Skin Irrit. 2 H315 0,5% $\leq$ C < 2%: Eye Irrit. 2 H319

### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

# Fiche de Données de Sécurité

## BEST BUBBLES FLUO



- Protéger l'œil indemne.
- En cas d'ingestion :  
Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.
- En cas d'inhalation :  
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Aucun
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).  
Traitement :  
Aucun

---

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction  
Moyens d'extinction appropriés :  
Eau.  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :  
Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.  
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers  
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.  
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.  
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Pour les non-secouristes:  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Emmener les personnes en lieu sûr.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.  
Pour les secouristes:  
Porter les dispositifs de protection individuelle.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Conseils sur l'hygiène générale du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil.

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Information non disponible.

---

**RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

8.1. Paramètres de contrôle

glycérol - CAS: 56-81-5

UE - TWA: 10 mg/m<sup>3</sup>

hydroxyde de sodium - CAS: 1310-73-2

ACGIH - STEL: Plafond 2 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: URT, eye, and skin irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides - CAS: 308062-28-4

Travailleur professionnel: 11 mg/kg - Consommateur: 5.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 6.2 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 1.53 mg/m<sup>3</sup> - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.44 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

1,2-benzisothiazolin-3-one - CAS: 2634-33-5

Travailleur professionnel: 1 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 1 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

hydroxyde de sodium - CAS: 1310-73-2

Travailleur professionnel: 1 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 1 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides - CAS: 308062-28-4

Cible: Eau douce - valeur: 0.034 mg/L

Cible: Eau marine - valeur: 0.003 mg/L

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 5.24 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.524 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 1.02 mg/kg

Cible: aquatique, déclenchement périodique - valeur: 0.0335 mg/L

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 24 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité bien ajustées.

Protection de la peau:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Protection des mains:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Protection respiratoire:

# Fiche de Données de Sécurité

## BEST BUBBLES FLUO



N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.  
Risques thermiques:  
Aucun  
Contrôles de l'exposition environnementale:  
Aucun  
Contrôles techniques appropriés  
Aucun

### RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	vert	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	N.A.	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	8	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	total	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	1.02 g/mL (+20°C/+68°F)	ASTM-D4052	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations  
Pas autres informations importantes

### RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales  
10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales  
10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun

# Fiche de Données de Sécurité

## BEST BUBBLES FLUO



- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

---

### RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

- a) toxicité aiguë  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

glycérol - CAS: 56-81-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 12600 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 18700 mg/kg

# Fiche de Données de Sécurité

## BEST BUBBLES FLUO



Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides - CAS: 308062-28-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 1064 mg/kg

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat 88 mg/kg/day

Test: LOAEL - Voie: Peau - Espèces: Souris 0.045 mg/cm<sup>2</sup>

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux Positif

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Négatif

1,2-benzisothiazolin-3-one - CAS: 2634-33-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 670 mg/kg - Remarques: OECD TG 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Remarques: OECD TG 402

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Durée: 4h -

Remarques: US-EPA

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Voie: Yeux - Espèces: Lapin Positif - Remarques: OECD TG 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: Êtres humains Positif

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse - Voie: In vitro - Espèces: Salmonella typhimurium Négatif -

Remarques: OECD TG 471

Test: Test d'aberration chromosomique - Voie: In vitro - Espèces: Lymphocytes humains Négatif - Remarques: OECD TG 473; with Metabolic activation

Test: Mutagenèse - Voie: In vitro - Espèces: cellules de lymphome murin Négatif -

Remarques: OECD TG 476

Test: Test du micronoyau - Voie: In vivo - Espèces: Souris Négatif - Remarques: OECD TG 474; Cell type: Bone marrow; Oral; Doses: 1200 mg/kg

hydroxyde de sodium - CAS: 1310-73-2

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD TG 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation par inhalation - Voie: In vitro Négatif - Remarques: ECHA

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: In vitro Négatif - Remarques: ECHA

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Test d'Ames - Espèces: Salmonella typhimurium Négatif

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration  $\geq 0.1\%$

---

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

glycérol

a) Toxicité aquatique aiguë:



# Fiche de Données de Sécurité

## BEST BUBBLES FLUO



- Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 5000 mg/L - Durée h: 24 - Remarques:  
Species: *Carassius auratus*  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 10000 mg/L - Durée h: 24
- Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 2.67 mg/L  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 3.1 mg/L  
Point final: IC50 - Espèces: Algues 0.143 mg/L
- b) Toxicité aquatique chronique:  
Point final: NOEC - Espèces: Algues 0.067 mg/L - Durée h: 72
- 1,2-benzisothiazolin-3-one
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 2.18 mg/L - Durée h: 96 - Remarques: Species:  
*Oncorhynchus mykiss*; Method: OECD TG 203  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie 2.94 mg/L - Durée h: 48 - Remarques: Species:  
*Daphnia magna*; Method: OECD TG 202  
Point final: ErC50 - Espèces: Algues 0.11 mg/L - Durée h: 72 - Remarques: Species:  
*Pseudokirchneriella subcapitata*; Method: OECD TG 201  
Point final: ErC50 - Espèces: Algues 0.15 mg/L - Durée h: 72 - Remarques: Species:  
*Selenastrum capricornutum*; Test type: Growth inhibitor
- b) Toxicité aquatique chronique:  
Point final: NOEC - Espèces: Poissons 0.3 mg/L - Durée h: 672 - Remarques: Species:  
*Oncorhynchus mykiss*; Test type: Growth inhibitor  
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 1.7 mg/L - Durée h: 504 - Remarques: Species:  
*Daphnia magna*; Method: OECD TG 211
- c) Toxicité terrestre:  
Point final: LC50 - Espèces: vers de terre > 410.6 mg/kg - Durée h: 336 - Remarques:  
Species: *Eisenia fetida*; Method: OECD TG 207  
Point final: NOEC - Espèces: Microflore du sol 263.7 mg/kg - Durée h: 672 -  
Remarques: OECD TG 216
- hydroxyde de sodium
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 189 mg/L - Durée h: 48  
Point final: EC0 - Espèces: Daphnie = 40.4 mg/L - Durée h: 48 - Remarques: Species:  
*Ceriodaphnia dubia*  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 125 mg/L - Durée h: 96 - Remarques: Species:  
*Gambusia affinis*  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons 45.4 mg/L - Durée h: 96 - Remarques: Species:  
*Oncorhynchus mykiss*
- c) Toxicité pour les bactéries:  
Point final: EC50 - Espèces: Bactéries 22 mg/L - Durée h: 0.25 - Remarques: Species:  
*Photobacterium phosphoreum*
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides - CAS: 308062-28-4  
Biodégradabilité: Rapidement dégradabile  
1,2-benzisothiazolin-3-one - CAS: 2634-33-5  
Biodégradabilité: Rapidement dégradabile - Durée: 28 d - %: 70
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
1,2-benzisothiazolin-3-one - CAS: 2634-33-5  
Bioaccumulation: Pas bioaccumulable
- 12.4. Mobilité dans le sol  
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien



# Fiche de Données de Sécurité

## BEST BUBBLES FLUO



- Aucun perturbateur endocrinien present en concentration  $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes  
Aucun

---

### RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification  
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage  
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
ADR-Polluant environnemental: Non  
IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
N.A.
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  
N.A.

---

### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

# Fiche de Données de Sécurité

## BEST BUBBLES FLUO



Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

### RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1,1A,1B	3.4.2/1-1A-1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1,1A,1B
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

# Fiche de Données de Sécurité

## BEST BUBBLES FLUO



Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.